



# PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES 2018-2021

## S'adresse aux personnes ayant commencé à l'automne 2016 ou après.

Ce document indique les sessions où sont normalement offerts les cours (Automne, Hiver ou Été). ( ) indiquent les cours préalables.  
 [ ] indiquent les cours concomitants. { } indiquent les cours antérieurs.

## Chimie pharmaceutique

### CHEMINEMENT AVEC MODULE EN CHIMIE MÉDICINALE

*Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun* (68 crédits)

*Activités pédagogiques obligatoires du cheminement avec module* (8 crédits)

*Activités pédagogiques à option* (8-14 crédits)

*Activités pédagogiques au choix* (0-6 crédits)

## Le régime régulier/coopératif

### RÉGIME DES ÉTUDES ET D'INSCRIPTION

Régime régulier à temps complet ou à temps partiel et régime coopératif à temps complet

### MODALITÉS DU RÉGIME COOPÉRATIF

Normalement l'agencement des sessions d'études (S) et des stages de travail (T) est le suivant :

1 <sup>re</sup> année			2 <sup>e</sup> année			3 <sup>e</sup> année			4 <sup>e</sup> année			5 <sup>e</sup>
AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT
S1	S2	-	S3	T-1	S4	T-2	S5	T-3	S6	-	-	
-	S1*	-	S2	S3	-	S4	T1	S5	T-2	S6	T-3	S7

\*L'inscription en 1<sup>re</sup> session au trimestre d'hiver implique que l'étudiante ou l'étudiant devra faire sept sessions d'études plutôt que six.

### CONDITIONS D'ACCÈS AU RÉGIME COOPÉRATIF

Pour avoir accès au régime coopératif et sous réserve de la disponibilité de stages, l'étudiante ou l'étudiant à temps complet admis en session 1 au trimestre d'automne, doit avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2 sur 4,3 après la deuxième session et être inscrite ou inscrit à la troisième session.

L'étudiante ou l'étudiant à temps complet admis en session 1 au trimestre d'hiver, doit avoir une moyenne égale ou supérieure à 2,0 sur 4,3 après la troisième session et être inscrit à la quatrième session.

CRÉDITS EXIGÉS : 90

### EXIGENCE PARTICULIÈRE POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME

À défaut d'avoir réussi le test de français écrit (TFÉ) approuvé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou un test équivalent et de même nature, reconnu par l'Université, l'étudiante ou l'étudiant devra démontrer sa connaissance et sa maîtrise de la langue française par un test qui doit être passé dès le premier trimestre de formation. La réussite de ce test devient obligatoire au début de la deuxième année. Le défaut de répondre à cette exigence entraîne l'obligation pour chaque étudiante ou étudiant de rencontrer la directrice ou le directeur du programme concerné afin d'établir des stratégies d'études visant la réussite de cet examen avant la fin de la deuxième année.

Session 1		Automne 2018
<b>Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun</b>		
CAN 300	Chimie analytique	3
CAN 305	Méthodes quantitatives de chimie T.P.	2
CIQ 300	Chimie inorganique I	3
COR 300	Chimie organique I	3
MAT 108	Mathématiques pour chimistes I	2

Session 2		Hiver 2019
<b>Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun</b>		
CAN 306	Techniques de séparation	2
CAN 502	Analyse organique	2
CHM 302	Techniques de chimie organique et inorganique T.P.	3
CHM 318	Chimie minérale	2
CPH 315	Matière à l'équilibre	2
CPH 316	Méth. de la chim. phys. [CPH 315]	3
MAT 109	Mathématiques pour chimistes II	2

Session 3		Automne 2019
<b>Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun</b>		
CAN 400	Analyse instrumentale (CAN 300, CAN 305)	3
CAN 407	Analyse instrumentale T.P. (CAN 300) [CAN 400]	3
CHM 400	Biochimie et chimie organique T.P. (CHM 302) [COR 301]	2
COR 301	Chimie organique II (COR 300)	3
CPH 317	Matière en transformation (CPH 315)	2
<b>Activité pédagogique obligatoire du cheminement avec module</b>		
PHR 101	Introduction en pharmacologie	2

Session 4		Été 2020
<b>Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun</b>		
BCM 300	Biochimie (COR 300)	3
CIQ 400	Chimie inorganique II (CIQ 300)	3
CIQ 401	Chimie inorganique T.P. (CIQ 300) [CIQ 400]	3
COR 400	Chimie organique III (COR 301)	3
CPH 404	Liaison chimique: aspects statiques (MAT 109)	2
CPH 405	Chimie physique T.P. (CPH 315, CPH 316)	2

Session 5		Hiver 2021
<b>Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun</b>		
CHM 514	Orbitales molécul. et modélisation (CPH 404)	2
COR 401	Chimie organique IV (COR 400)	3
CPH 504	Liaison chimique: aspects dynamiques (CPH 404)	2
<b>Activités pédagogiques obligatoires du cheminement avec module</b>		
BCM 400	Chimie pharmaceutique (BCM 300, COR 301)	3
PHR 201	Principes de pharmacologie (PHR 101)	3
<b>Activités pédagogiques à option</b>		
CHM 504	Chimie des polymères	3
CHM 508	Transformations des substances naturelles (COR 400)	3
CPH 505	Du micro au macroscopique (CPH 317)	2

Session 6		Automne 2021
<b>Activités pédagogiques obligatoires du tronc commun</b>		
CHM 206	Éthique et pratiques professionnelles (avoir réussi 55 crédits)	3
<b>Activités pédagogiques à option</b>		
CHM 506	Chimie des matériaux (CPH 317)	3
CHM 510	Projet de terme (avoir réussi 55 crédits)	6
COR 501	Synthèse organique (COR 400)	3
COR 508	Nouveaux réactifs en chimie organique (COR 400)	3
CPH 600	Développements en physico-chimie (CPH 505)	3
PHR 500	Pharmacologie du système nerveux (PHR 201)	3